



INSTANCE PERMANENTE SUR LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE

Instructions pour les organisateurs d'événements parallèles¹

La [troisième session de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine](#) se déroulera du 16 au 19 avril 2024 au Palais des Nations à Genève, en Suisse. L'Instance Permanente encourage les parties prenantes à organiser des événements parallèles afin d'élargir les discussions au-delà de la session plénière.

Qui peut organiser des événements parallèles ?

Les États membres, les organisations intergouvernementales, les entités des Nations Unies, les acteurs de la société civile, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les experts des questions liées aux personnes d'ascendance africaine et toutes les autres parties prenantes peuvent envoyer des propositions d'événements parallèles.

La session de l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine est un point de rencontre pour différents acteurs qui partagent des stratégies, des expériences et des recommandations visant à faire progresser les droits humains des personnes d'ascendance africaine. À ce titre, les événements parallèles organisés conjoint sont les bienvenus.

Modalités des événements parallèles

Des événements parallèles peuvent être organisés soit en personne, soit virtuellement. Les événements parallèles se tenant en personne peuvent être organisés à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux des Nations Unies. Veuillez noter que les organisateurs d'événements parallèles sont responsables de toutes les dispositions concernant la réservation des salles de réunion. Toutes les personnes participant à des événements parallèles en personne dans l'enceinte de l'ONU doivent être inscrites à la session et accréditées pour entrer dans les locaux de l'ONU. Pour s'inscrire à la session, veuillez suivre ce lien : <https://indico.un.org/event/1004528/>. Les événements parallèles se déroulant dans les locaux de l'ONU doivent respecter les règles générales applicables. Compte tenu des travaux de construction en cours au Palais des Nations, le Secrétariat **recommande vivement aux organisateurs d'envisager la tenue d'événements parallèles en ligne et/ou en dehors des locaux de l'ONU.**

Des événements parallèles peuvent également être organisés en ligne au cours de la semaine précédant la session. Veuillez noter que les organisateurs d'événements parallèles sont responsables de la sélection et de l'exploitation de leurs propres plateformes d'événements virtuels.

Conditions des événements secondaires

Compte tenu du grand nombre de demandes attendues, le secrétariat appliquera les critères suivants lors de la sélection des événements parallèles :

¹ Traduction non officielle



Les événements parallèles devraient être étroitement liés à un ou plusieurs thèmes qui seront débattus lors de la session plénière. Les thèmes de discussion de la troisième session sont les suivants :

- Réparations, développement durable et justice économique
- Education : Surmonter le racisme systémique et les préjudices historiques
- Culture et reconnaissance
- La deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine : Attentes et défis

Les organisateurs doivent soumettre les détails de leur événement parallèle pour qu'il soit pris en compte dans le calendrier qui complétera le programme des réunions plénières.

Pour figurer dans le calendrier, veuillez envoyer les informations suivantes dans un **document Word** :

- Titre de l'évènement
- Date, heure et fuseau horaire de l'évènement
- Organisme(s) ou entité(s) parrain(s)
- Langue(s) dans laquelle/lesquelles la manifestation parallèle se déroulera
- Description de l'évènement parallèle (pas plus de 100 mots)
- Lieu de l'évènement parallèle (ou site web pour l'inscription, pour les événements organisés en ligne). Pour les événements en ligne, veuillez à envoyer le lien de connexion pour faciliter l'accès des participants.
- Nom et adresse électronique de l'organisateur principal (et autorisation de publier les coordonnées de l'organisateur principal)
- (Facultatif) Tout support visuel dont vous disposez pour améliorer la promotion de votre événement, par exemple des dépliants, des visuels ou tout autre matériel connexe.
- (Facultatif) Lien internet pour toute information complémentaire

Date limite de soumission des propositions

Les organisateurs d'événements parallèles sont priés de soumettre les informations demandées ci-dessus à pfpad@un.org, au plus tard le **31 Mars 2024, à 23h59, heure de Genève**. Veuillez noter que toute proposition soumise après cette date ne sera pas prise en considération.

Le Secrétariat examinera les demandes d'événements parallèles et informera les organisateurs respectifs si leurs demandes ont été acceptées. Toutes les propositions acceptées figureront dans le calendrier de l'Instance Permanente.

Publicité des événements parallèles

La publicité d'un événement parallèle relève de la seule responsabilité de ses organisateurs. Le secrétariat ne produira pas d'autres efforts de publicité que l'inclusion des détails de l'évènement dans le calendrier. **La publication des détails des événements parallèles sur le site Internet du Forum permanent ne constitue pas une approbation de l'évènement parallèle ni des points de vue exprimés dans le cadre de l'évènement.**



Les événements parallèles doivent être ouverts au public. Pour les événements fermés ou sur invitation uniquement, les organisateurs sont encouragés à communiquer directement avec les invités.

Tous les coûts liés au soutien technique et logistique de l'événement parallèle doivent être pris en charge par l'organisateur.

Après l'événement parallèle

L'Instance permanente s'efforcera d'intégrer les enseignements tirés des événements parallèles dans ses travaux. Pour faciliter ce processus, **les organisateurs sont invités à envoyer par courriel les conclusions et recommandations générales issues des discussions de leur événement parallèle au Secrétariat à l'adresse pfpad@un.org, avant le jeudi 18 avril 2024 à 13 heures (heure de Genève).**

Qui puis-je contacter au sujet des événements parallèles ?

Pour toute question concernant les événements parallèles à la troisième session de l'Instance permanente, veuillez contacter pfpad@un.org.

Informations complémentaires

Vous trouverez ci-dessous des ressources pour aider les organisateurs d'événements parallèles à trouver des lieux et des espaces de réunion appropriés pour leurs événements en personne à Genève. Il est rappelé que les organisateurs sont responsables de tous les arrangements concernant la réservation des salles de réunion.

- [Espaces de conférence et de réunion dédiés à la Genève internationale](#)
- [Autres lieux à Genève](#)